

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 09 avril 2024

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 02/04/2024

Présents : 6

Votants: 6

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU

Représentés:

Excusés: Eloi BOUILLARD, Marie-Claire ROQUES

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime DE AMORIN

Objet: VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024 - DE_2024_009

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et les suivants, ainsi que l'article 1636 relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'impositions.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de voter le taux des taxes directes locales pour 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil décide de voter les taxes comme proposé

- Taxe foncière bâti48,27 %
- Taxe foncière non bâti.....44,86 %
- Taxe d'habitation..... 15,53 %

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Maxime DE AMORIN



Le maire

Achille HOURDÉ

